

Commune de Vieille-Chapelle - 62136

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 10 SEPTEMBRE 2013
A 19 H 00 SUR CONVOCATION EN DATE DU 23 AOUT 2013**

Séance : 07/ 2013

- 10 conseillers présents
- Madame GALLANT Stéphanie absente excusée ayant donné pouvoir à Monsieur DELAYEN Frédéric
- Monsieur Freddy CRANKSHAW absent excusé ayant donné pouvoir à Mademoiselle PAGES Evelyne
- Monsieur Philippe COLAERT, absent

L'ordre du jour était le suivant :

- 07 / 2013 / 01- * - Désignation d'un secrétaire de séance**
- 07 / 2013 / 02- * - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion**
- 07 / 2013 / 03- * - Compte rendu des délégations du Maire**
- 07 / 2013 / 04- * - Réfection rue Guislain + point lumineux**
- 07 / 2013 / 05- * - Rapport annuel sur le prix et la qualité des services du SIADEBP**
- 07 / 2013 / 06- * - Modification de la demande de subvention pour la CAF pour la construction du pôle maternel des deux rivières**
- 07 / 2013 / 07- * - Compte rendu des réunions aux différents syndicats**
- 07 / 2012 / 08- * - Questions diverses**
 - Amende de police 2012
 - Notion de conseiller intéressé
 - Infos sur le rallye du Béthunois
 - Demandes de Remboursement ALSH Juillet
 - Approbation de la modification des statuts de la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais (FDE 62)/Election des membres
 - Commission sécurité du Foyer Communal
 - Requête de M. BRASME contre le PLU
 - Visite pastorale
 - Accueil de loisirs Toussaint
 - Travaux de la ferme Sénéchal

07 / 2013 / 01- * - Désignation d'un secrétaire de séance

Madame PAGES Evelyne se propose pour être secrétaire de séance. Elle est élue à l'unanimité

07 / 2013 / 02- * - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Le compte-rendu de la réunion du 15 juillet 2013 est approuvé à l'unanimité.

07 / 2013 / 03- * - Compte rendu des délégations du Maire

- Depuis la dernière réunion de conseil, Monsieur le Président a procédé à la signature du contrat de travail de Mademoiselle Marie DESREVEAUX pour la dernière semaine de l'accueil de loisirs de Juillet.
 - Il a signé un bon de commande d'un montant de 115,86 € TTC aux établissements BERGER LEVRAULT pour l'achat de livrets de famille conformes à la loi « Mariage pour tous ».
 - Il a signé un bon de commande d'un montant de 218,27 € pour l'achat d'un tableau blanc magnétique et d'une plastifieuse pour équiper la mairie.
-

07 / 2013 / 04- * - Réfection rue Guislain + point lumineux

Monsieur le Président informe les conseillers qu'il a reçu deux courriers de riverains de la rue Guislain. Le premier courrier a été émis par Monsieur et Madame MEYER-BOURGEOIS. Il soulève l'état de dégradation de chaussée et sollicite l'ajout d'un point d'éclairage au dernier poteau EDF pour des raisons de confort et de sécurité.

Le second courrier a été émis par Monsieur VERSCHELDE en réaction à l'information qui a été faite aux riverains de l'implantation prochaine d'un panneau de limitation de vitesse à 30 km/h dans cette rue. Monsieur le Président donne lecture du courrier de Monsieur VERSCHELDE. Celui-ci ne comprend pas les raisons de cette limitation. Il déplore l'état de la route qui ne permet pas de rouler vite, et, étant peu fréquentée, le fait que seuls les quelques riverains seraient concernés et risqueraient d'être pénalisés par un éventuel contrôle de la vitesse par les forces de l'ordre.

Pour mémoire, Messieurs DESSE et WALLE rappellent que cette décision a été prise à la précédente réunion de conseil, suite à la demande de Monsieur GIBON, riverain également, et seulement dans un souci de sécurité.

Les membres s'accordent sur le fait que la délibération décidant la limitation de vitesse a été prise, que le poteau a été acheté et sera donc posé prochainement. Monsieur VERSCHELDE sera destinataire du compte-rendu de la réunion lui exposant la raison de cette implantation de limitation de vitesse.

Les membres s'accordent également sur la nécessité de travaux de réfection de route et prennent en considération cette demande. Les travaux seront couplés et intégrés à un prochain programme de travaux, peut-être ceux liés à la rue du Moulin.

Les conseillers sont également d'accord pour la pose prochaine d'un nouveau point lumineux dans cette rue.

Monsieur le Président demande à Monsieur WALLE d'étudier s'il reste des zones à doter de points lumineux supplémentaires.

07 / 2013 / 05- * - Rapport annuel sur le prix et la qualité des services du SIADEBP

Monsieur le Président informe que le rapport annuel sur le sur le prix de l'eau et la qualité des services du SIADEBP est disponible et librement consultable à l'accueil de la mairie.

07 / 2013 / 06- * - Modification de la demande de subvention pour la CAF pour la construction du pôle maternel des deux rivières

Monsieur le Président rappelle aux conseillers qu'il avait bâti un premier dossier de demande de subvention auprès de la CAF par lequel il sollicitait la somme de 52 000 €. Cependant, suite à sa rencontre avec Madame GREBERT de la CAF et à l'étude du dossier, il est apparu que la commune pouvait solliciter jusqu'à 72 000 €. En effet, le montant de la subvention sollicitée est calculé en fonction du rapport des surfaces construites ou réhabilitées pour les activités périscolaires sur les surfaces

totales du projet du pôle maternel.

Monsieur le Président propose donc de réactualiser le plan de financement du pôle maternel et le dossier de demande de subvention auprès de la CAF.

Monsieur DELAYEN demande de modifier également dans le plan de financement le coût des travaux d'après les offres des entreprises retenues.

Monsieur le Maire en profite pour exposer aux conseillers le choix des entreprises retenues pour la construction du pôle maternel. La commission d'appel d'offre s'est réunie une première fois le 26 août pour ouvrir les plis relatifs à l'appel d'offre pour la construction du pôle maternel. Les prix à l'ouverture des offres étant largement supérieurs à l'estimation du projet faite en janvier, le cabinet d'architectes LEMAY TOULOUSE a analysé les offres et les prix ont été renégociés avec les entreprises les mieux-disantes en ôtant un certain nombre de prestations. Le cabinet LEMAY TOULOUSE a présenté son analyse lors de la commission travaux du 03 Septembre et les entreprises suivantes ont été retenues : BEL'BOIS pour le lot 01 Charpente étendue pour un montant de 340 000 €, DUMONT ENERGIES pour le lot 02 Chauffage, ventilation, plomberie, électricité pour un montant de 86 489 € et SARL IERA pour le lot 03 Finitions pour un montant de 42 005,07 €. Le lot 04 déplacement des bungalows a été déclaré infructueux. Il est envisagé que ces travaux soient en partie effectués par le personnel communal ou qu'ils feront l'objet d'un avenant avec une entreprise.

Monsieur WALLE exprime le regret que l'estimatif des travaux réalisés par l'architecte était trop bas et non réaliste par rapport aux offres reçues des entreprises, ce qui remet en cause la plan de financement prévu. C'est pour cette raison qu'il va s'abstenir.

Monsieur le Maire lui explique que pour les lots 2 et 3, l'estimatif de l'architecte était correct, même un peu supérieur aux réponses. Pour le lot 1, l'architecte a dû estimer, dès le début du projet, le lot sans connaître le résultat de l'analyse du RT 2012 et de l'étude sismique. De plus, une seule entreprise a correctement répondu à l'appel d'offre, ce qui n'a pas permis de vraiment faire jouer la concurrence.

Monsieur le Maire demande donc aux membres de l'autoriser à modifier le plan de financement ci après et la demande de subvention.

DEPENSES		Recettes (HT)		
Désignation	Montant (HT)	Désignation	Montant (HT)	%
- Travaux (Gros-œuvre, Finitions)	468 494,07 €	<u>Subventions demandées</u>		
		DETR	104 000,00 €	18,53
		FARDA	72 500,00 €	12,92
		Conseil Général (Garderie)	12 400,00 €	2,21
- Services (Honoraires + Bureau de contrôle SPS, Géomètre, Sondage, etc...)	92 689,96 €	Artois Comm	40 000,00 €	7,13
		CAF	72 000,00 €	12,83
		ADEME	3 500,00 €	0,62
		RESERVE Parlementaire	20 000,00 €	3,56
		Sous-Total	324 400,00 €	57,81
		<u>Autofinancement</u>		
		Fonds propres	96 784,03 €	17,25
		Emprunts	140 000,00 €	24,95
		Sous-Total	236 784,03 €	42,19
TOTAL (HT)	561 184,03 €	TOTAL (HT)	561 184,03 €	100,00

Après délibération, 12 votent pour et une abstention.

- **SICLA** : Monsieur Eric MALY a assisté à la réunion du Comité Syndical du SICLA du 22 Juillet en Mairie de Richebourg. Etait présent Monsieur David HETRU, Chef de service des Affaires foncières et du Contentieux du Conseil Général. Les modalités de versement des participations du Conseil Général au titre des emprunts seront différentes de celles qui avaient été annoncées. Sans remettre en cause leur versement, les versements pour 2013 seront :

40% de remboursement au lieu de 100% pour l'emprunt 051928

40% de remboursement comme initialement prévu pour l'emprunt 051927

Ces modalités de versement posent problème pour le SICLA car le budget a été voté avec des remboursements supérieurs à ceux qui le seront réellement par le Conseil Général et les participations des communes arrêtées en conséquence. Une différence de 35 000 € apparaît : il y aura donc un problème de clôture budgétaire et un problème de trésorerie courant octobre.

Monsieur Guy WAREIN a proposé trois options possibles : négocier un prêt, ne pas payer et demander un étalement des remboursements ou encore demander aux communes de participer.

Pour 2014, les remboursements seront intégralement pris en charge par le Conseil Général.

- **ARTOIS COMM** : Monsieur le Maire a assisté au Comité Hydraulique ARTOIS COMM en date du 03 Septembre. Dans la cadre de la Directive Inondation, le service hydraulique d'Artois Comm a proposé de centraliser les remarques des communes par rapport à la carte des enjeux qui a été mise en consultation par les services de l'Etat.

D'autre part, le PPRI, approuvé le 19 novembre 2008, a été annulé le 13 octobre 2011. Les services de l'Etat sont en cours d'élaboration d'un nouveau PPRI qui a été présenté lors de la réunion organisée le 04 Juillet 2013 à BETHUNE, réunion à laquelle Monsieur WALLE a assisté. Au cours de cette réunion, une nouvelle carte de zonage a été distribuée.

ARTOIS COMM a proposé également d'assister les communes pour étudier les cartes, le règlement et leurs conséquences pour les communes et de regrouper ensuite l'ensemble des remarques pour les présenter aux services de l'Etat.

Courant juillet, un courrier a été adressé par nos soins à la DDTM par lequel nous avons signalé avoir détecté des différences de point de niveau sur les relevés cartographiques, différences qui viendraient peut-être remettre en cause les zones d'aléas fort qui sont répertoriées sur la commune. Nous sollicitons donc une modification du plan de zonage. Copie de ce courrier sera donc adressé au service hydraulique d'Artois Comm. La classification de ce zonage est déterminante car elle peut imposer certaines contraintes pour la création du futur lotissement.

- **SIAAAH** : Monsieur WALLE signale que le SIAAAH entame sa troisième semaine de travaux de restauration de la Loïsne. Deux vannes seront posées au niveau de chez Madame METRO ainsi qu'au niveau de chez Monsieur LEMAIRE.

07 / 2012 / 08- * - Questions diverses

Amende de police 2012

Suite courrier reçu du Département, Monsieur le Président informe les membres que la demande de subvention relative à la répartition du produit 2012 des amendes de police relatives à la circulation routière n'a pas été retenue pour les travaux de réfection de la rue du Moulin compte tenu du montant des crédits d'Etat affectés à ce programme .

Notion de conseiller intéressé

Pour information, Monsieur le Président donne lecture aux membres du Conseil d'un courrier reçu de la Préfecture concernant la notion de conseiller intéressé. Selon l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, « sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataire ». La jurisprudence a dégagé deux conditions cumulatives pour que la délibération soit illégale : les conseillers municipaux doivent avoir un intérêt personnel et ils doivent avoir une influence sur le résultat du vote.

L'intérêt personnel est défini comme suit :

- 1) les liens de parenté, relations familiales ou connaissances intimes,
- 2) l'activité professionnelle, intérêts d'organismes ou d'entreprises dans lequel(le)s il assume une fonction,
- 3) la qualité de propriétaire ou d'exploitant, dimension patrimoniale individuelle,
- 4) l'exercice des fonctions dans un organisme (association, société, club, syndicat,...)
- 5) les questions contentieuses intéressant un conseiller.

Rallye du Béthunois

Monsieur le Président informe les membres que le rallye du Béthunois aura lieu sur la commune le dimanche 15 Septembre uniquement. Le départ initialement prévu comme l'année dernière a été légèrement modifié, probablement pour ne pas perturber l'activité du restaurant. L'épreuve débutera derrière l'église, et empruntera la rue du Capitaine Woodley, puis la direction de la rue du Feu d'Etrein. Un arrêté a été pris par la commune pour maintenir la rue de Loisine en sens unique de La Couture vers le centre de Vieille-Chapelle et pour interdire le stationnement et la circulation à la portion de la Rue de La Place concernée par la course.

Demandes de Remboursement ALSH Juillet

Monsieur le Maire a reçu deux demandes de remboursement concernant l'Accueil de Loisirs de Juillet Aout accompagnés de justificatifs médicaux.

Il s'agit de Paul LINTERMY, qui a été absent deux jours sur un total de 10 jours d'inscription soit un montant de 22,22 € à rembourser et Ethan CARLE qui est tombé malade le soir de l'arrivée au gîte du Portel et n'a été présent que deux jours sur un total de 10 jours d'inscription soit 8 jours à rembourser pour un montant total de 91,92 €. Un Relevé d'Identité bancaire sera demandé aux familles pour procéder au remboursement.

Approbation de la modification des statuts de la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais (FDE 62)/ Election des membres

Monsieur le Président expose aux membres que la loi de décembre 2010 a modifié le mode de désignation des délégués et syndicats intercommunaux et que la FDE 62, syndicat des communes à compétence Energie, est donc soumise à cette modification. Le comité syndical a adopté une délibération visant à faire évoluer ses statuts, la modification portant sur l'élection des membres du Comité syndical. En tant que membre de la FDE, la commune doit se prononcer sur cette modification. Monsieur le Président propose donc aux membres de délibérer à ce sujet.

Vu la loi du 16 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5212-7 et -8, L5211-7 et -8,

Vu les statuts de la FDE 62, et notamment en son article 3,

Vu la délibération n°2013-34 du 15 juin 2013 du Comité syndical de la FDE 62 approuvant à l'unanimité la modification des statuts de la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais, portant notamment sur le mode d'élection des représentants et des délégués,

Considérant la nécessité pour la commune de Vieille-CHAPELLE, en tant que membre de la FDE 62, de se prononcer sur la modification des statuts de la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président
Les membres votent pour à l'unanimité.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve la modification des statuts de la Fédération telle que rédigée dans la délibération du Comité Syndical du 15 juin 2013.

Commission sécurité du Foyer Communal

Monsieur le Maire informe les membres que la Commission d'Arrondissement de sécurité lui a adressé un extrait du procès verbal de la séance tenue le 14 Août 2013 relative à l'examen des pièces fournies en vue de lever les réserves émises lors de la visite du 22 mai 2013, procès verbal par lequel elle rend un avis favorable à l'exploitation du bâtiment.

Requête de M. BRASME contre le PLU

Monsieur le maire remercie les conseillers de lui avoir établi les attestations nécessaires à formuler une réponse à la requête de M BRASME. Il les informe qu'il rencontrera mardi prochain Madame LAGROST du Conseil Général, Madame QUESTE du cabinet INGEO et monsieur CONGY de la DDTM afin de d'aider la commune à bâtir l'argumentaire technique pour son mémoire en réponse.

Visite pastorale

Monsieur le maire donne la parole à Monsieur WALLE pour annoncer cet évènement.
Monseigneur Jean Paul Jaeger, évêque d'Arras viendra en visite à VIEILLE-CHAPELLE le Jeudi 16 Janvier 2014 après-midi pour une rencontre avec l'association Sourires d'Autistes qui lui présentera son projet. Si la météo le permet, une visite sera prévue à la ferme Sénéchal.

Accueil de loisirs Toussaint

Monsieur le Maire décide, avec l'accord des membres, que l'accueil de loisirs de la Toussaint aura lieu la première semaine des vacances. En effet, la seconde semaine compte un jour férié et il est fort probable que de nombreux parents y poseront des congés.

Travaux de la ferme Sénéchal

Monsieur le Maire informe les membres que la commission d'ouverture des plis a eu lieu le 06 septembre et que les résultats sont en cours d'analyse auprès de l'architecte M BARRIOL.

Autres points discutés :

- Monsieur WALLE interroge Monsieur le Maire concernant l'état de finition de la Chapelle Saint LIEVIN. Monsieur le Maire lui répond que l'entreprise WILLART HOVINE doit envoyer un artisan pour terminer la peinture blanche à l'intérieur de la chapelle.
- Monsieur WALLE soulève les problèmes de courant électrique rencontré par Madame Anne-Marie TROCK, rue de la Croix. Celle-ci connaît des variations importantes de courant, qui occasionnent des dégâts, ce qui lui a valu de faire remplacer des appareils électriques à plusieurs reprises. Monsieur le Maire indique que cela peut venir de l'installation de Madame TROCK car ce sont les surtensions qui provoquent des dégradations. EDF est dernièrement venu faire des relevés. Madame TROCK est en attente des résultats d'analyse. Monsieur WALLE se demande s'il ne serait pas nécessaire de renforcer la puissance dans ce secteur car de nombreux logements sont venus s'y ajouter depuis quelques années.
- Monsieur WALLE aborde le sujet des fossés des routes communales. Monsieur le Maire indique qu'une ligne financière est prévue au budget. Pour la rue de Loisne, la commune va solliciter les travaux auprès de LESTREM TP. La rue des Clercs ne sera pas faite dans l'immédiat. Les fossés gérés par le SIAAAH vont être remis en état par celui-ci. Monsieur WALLE a demandé à REAGIR d'établir un devis pour le fossé derrière la ferme BURIEZ mais celui-ci lui semble onéreux compte-tenu de la nature des travaux. Il va reprendre contact avec Réagir ou solliciter d'autres devis.

- Monsieur le Maire rappelle à Michel WALLE que Madame VITTU et Monsieur TRINCHEZ, riverains de la rue de la Croix, ont sollicité la taille des arbres du fossé rue de la Croix car ils gênent le passage et la visibilité. Monsieur WALLE signale que Réagir, pour le compte du SIAAAH, a commencé à intervenir puis s'est arrêté, probablement en raison d'une urgence ailleurs. Mais il est prévu que l'entreprise revienne.
- Monsieur WALLE fait le point avec Monsieur le Maire sur la nécessité de couper les arbres devant la ferme Sénéchal pour en permettre les travaux. Selon Monsieur WALLE, les employés sont d'accord pour le faire. Certains membres s'interrogent sur la possibilité d'étudier le coût des travaux effectués par Réagir, ce qui permettrait un gain de temps pour les employés dont l'emploi du temps est déjà chargé.
- Monsieur le Maire informe Monsieur WALLE que Monsieur SANSON est d'accord pour effectuer la traversée de route rue Marsy, au niveau de chez Monsieur BURIEZ pour rétablir une circulation normale des eaux des fossés
- Monsieur WALLE interroge Monsieur le Maire sur l'avancée du dossier de la rue du Moulin. Le DCE va être prochainement mis en ligne. Les travaux seront faits en deux phases : d'abord le busage du côté gauche fin de l'année 2013, puis la borduration et les trottoirs début 2014. Monsieur le Maire en profite pour corriger des informations erronées qui circulent dans le village. Il est hors de question de buser le grand fossé entre les domiciles des personnes qui ont posé des passerelles. Le busage et le déport de route se feront uniquement du côté gauche de la route.
- Monsieur MALY informe les membres que la commune a acheté 10 ordinateurs portables pour l'école ainsi qu'une armoire métallique pour les ranger. Monsieur le Maire et lui-même travaillent actuellement à les activer, installer les anti-virus, le navigateur firefox, un visualisateur d'image, le contrôle parental ainsi qu'à mettre en place la sauvegarde. Prochainement, une petite réception sera organisée pour les offrir. Monsieur le Maire s'interroge sur le devenir des anciens PC. Il sera pris contact avec une entreprise de recyclage.
- Pour terminer sur l'école, Monsieur le Maire informe que les effectifs sont de 51 élèves à la rentrée. L'année prochaine, 9 élèves supplémentaires quitteront l'école pour partir en 6^{ème}. Une crainte est émise sur le risque d'une éventuelle fermeture de classe à la rentrée 2014 alors que le projet de construction du nouveau pôle maternel devrait voir le jour simultanément. Monsieur le Maire donne donc lecture aux membres du courrier qu'il adresse à ce sujet à Monsieur le Directeur des Services de l'Education Nationale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 50